

MAIRIE DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

PV N° 03/07/14

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 12 mai 2014*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^{ème}, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 12 mai 2014 à 18h32, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^{ème} arrondissement.

Étaient présents :

Madame Laurence AMAND, Monsieur BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Capucine EDOU, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h32 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^{ème} arrondissement.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2014 007

Rapporteur : Rachida DATI

Madame DATI propose la désignation de Madame Josiane GAUDE, en qualité de secrétaire de séance, et le Directeur Général des Services, Monsieur Olivier SOLER, comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Pour : 14
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

2 - L'adoption du Procès-verbal de la séance du 13 avril 2014. 07 2014 008

Rapporteur : Rachida DATI

Madame le Maire précise que toutes les observations ont été prises en compte.

Madame EDOU félicite Madame DATI pour sa réélection à la mairie du 7^{ème} arrondissement. A cette occasion, et en tant que nouvelle élue du Conseil du 7^{ème} arrondissement, elle informe qu'elle conduira son mandat avec fierté et détermination. Elle sera une élue de proximité, et entend être disponible dans l'intérêt de tous les habitants du 7^e arrondissement. Elle souhaite également se présenter comme une élue de relais des initiatives locales des différents acteurs de l'arrondissement. C'est dans cet esprit, de rassemblement et d'ouverture, qu'elle souhaite travailler.

Madame EDOU poursuit en saluant les premiers actes qui ont été posés par Anne HIDALGO, Maire de Paris, en matière de logement et de lutte contre la pollution, engagements de campagne qui répondent aux attentes et intérêts des parisiens.

Elle rappelle enfin les enjeux majeurs qui concernent le 7^{ème} arrondissement, et particulièrement la finalisation de la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7^e arrondissement, afin de revaloriser le commerce, le logement mais également les activités intellectuelles et culturelles...

Madame le Maire interrompt Madame EDOU et fait remarquer que le fonctionnement du Conseil d'arrondissement est régi par des règles formelles et précises. Elle rappelle que chaque élu est libre de présenter une communication au conseil d'arrondissement après inscription préalable à l'ordre du jour.

Madame DATI propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 avril 2014.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2014 008**

Pour : 14
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

3 - Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif 2013 de l'Etat spécial du 7^e arrondissement. 07 2014 014

Rapporteur : Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner Madame Emmanuelle DAUVERGNE pour présider la séance durant la présentation et le vote du Compte administratif 2013.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2014 014

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4 - Approbation du compte administratif 2013 de l'Etat spécial du 7^{ème} arrondissement. 07 2014 015

Rapporteur : Emmanuelle DAUVERGNE

Madame DAUVERGNE rappelle que le compte administratif retrace toutes les dépenses payées sur l'année 2013. Il se compose des dépenses réalisées par la Mairie d'arrondissement et celles des services de la Ville pour le compte de la Mairie d'arrondissement. Le compte administratif doit correspondre exactement au compte de gestion tenu à jour par le comptable public. Les comptes de gestion et administratif sont alors votés au Conseil de Paris. Le Conseil du 7^{ème} arrondissement n'examine que le compte administratif.

Elle rappelle que l'état spécial se compose de trois dotations :

- La dotation d'investissement, dont les crédits ouverts s'élevaient à 272 167,03 euros ;
- La dotation d'animation locale, avec 325 270,61 euros de crédits ouverts en 2013 ;
- La dotation de gestion locale, avec 1 967 377,32 euros en 2013.

Par dérogation au principe d'annualité des crédits, le solde d'exécution constaté au compte administratif se reporte de plein droit l'année suivante lors du vote du budget supplémentaire qui sera examiné au prochain Conseil d'arrondissement.

Elle poursuit en indiquant que, cette année encore, le taux d'exécution du budget de fonctionnement est le plus élevé de tous les arrondissements puisqu'il s'élève à 99%. S'agissant des travaux, elle rend hommage au très bon travail de la Mairie d'arrondissement et de la section locale d'architecture du 7^e arrondissement pour avoir exécuté 99,76% du budget en travaux urgents. Elle s'interroge toutefois sur le montant de l'enveloppe sur la ligne 61522. En effet, elle fait observer que le budget de la Mairie d'arrondissement supporte de plus en plus des travaux initialement prévus par les directions centrales, mais non réalisés, en raison du contexte financier tendu de la Ville. Dans ce contexte et pour assurer le bon fonctionnement des équipements de proximité, la mairie du 7^{ème} arrondissement est contrainte

de faire supporter certaines dépenses de travaux sur la fonction 020 « Administration générale » et sur la dotation d'investissement.

S'agissant de la dotation d'investissement, elle annonce que 107 514,55 euros ont été mandatés pour 272 167,03 euros de crédits ouverts, soit un report de crédits de 164 652,48 euros. Elle signale que le taux d'exécution n'est que de 39,50%, en baisse par rapport aux années antérieures. Cependant, elle précise que 80% de ce report, soit 130 000 euros, sont d'ores et déjà mobilisés sur des opérations, soit en cours de réalisation, soit réalisées fin 2013 mais payées sur l'exercice 2014 :

- l'installation d'une clôture autour des pelouses de l'Avenue de Breteuil pour 41 487,55 euros ;
- les travaux de modernisation des écoles, car le budget d'investissement localisé accordé chaque année par l'exécutif municipal est insuffisant, pour un montant de 71 137,29 euros ;
- et les travaux de remise aux normes de la Mairie et de la salle Jean Nicot pour 13 149,63 euros, pour les mêmes raisons que précédemment.

Malgré ces observations, elle propose d'approuver le compte administratif 2013 de l'état spécial du 7^e arrondissement.

Madame EDOU souhaite avoir des précisions sur le contenu des lignes budgétaires 6135 de la fonction 020 et 611 de la fonction 0209.

Madame DAUVERGNE répond que :

- La ligne 6135 de la fonction 020 regroupe la location des véhicules de services de la mairie et les dépenses des chauffeurs ;
- La ligne 611 de la fonction 0209 correspond à des dépenses de prestations culturelles réalisées soit pour le compte du conservatoire soit pour le compte de la mairie, au titre de l'animation locale.

Le détail de ces dépenses sera transmis par la Direction Générale des Services.

M. BERNARD signale que le budget de la mairie d'arrondissement a financé entièrement l'installation d'une clôture autour des pelouses de l'Avenue de Breteuil, demande initialement exprimée par le Conseil de quartier et le Conseil d'arrondissement. Il précise que ces travaux ont été rendus possible grâce à l'action du Responsable de la Division des Espaces Verts de l'arrondissement et du Directeur Général des Services qui a permis de dégager les crédits correspondants.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2014 015

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

5 – Communication du Maire sur l'exécution de la programmation des Investissements d'Intérêt Local (I.I.L.) du 7^{ème} arrondissement au titre de l'exercice 2013.

Madame le Maire rappelle que cette communication ne fait l'objet d'aucun vote.

Elle fait remarquer que le taux d'exécution des investissements d'intérêt local (I.I.L.) a fortement progressé en 2013. A cette occasion, elle félicite le travail réalisé par toute la Direction Générale des Services.

Elle indique que les I.I.L. se composent de deux enveloppes :

- L'enveloppe « *Espace public* » : recouvre l'ensemble des opérations dédiées aux espaces verts qui sont inscrits à l'inventaire des équipements de proximité de chaque arrondissement, et qui portent sur l'entretien des jardins et aires de jeux. En outre, cette enveloppe englobe l'ensemble des opérations consacrées exclusivement à la voirie secondaire, hors éclairage public.
- L'enveloppe « *Equipements de proximité* » : concerne l'entretien des bâtiments inscrits à l'inventaire de l'arrondissement (écoles maternelles et élémentaires, crèches collectives, gymnases et salle des sports, conservatoires, bibliothèques, mairie d'arrondissement maisons des associations et salles polyvalentes).

Elle ajoute que chacune des deux enveloppes est répartie entre les arrondissements en fonction de critères techniques, mais également de critères de vétusté. Dans la limite de chaque dotation, les mairies d'arrondissement élaborent avec les services techniques compétents leur programmation. La liste des opérations doit être adressée à la Mairie de Paris ; elles sont soumises au vote du Conseil de Paris lors de l'examen du projet de budget primitif.

Avant la séance budgétaire du Conseil de Paris, le Maire d'arrondissement est tenu de présenter au Conseil d'arrondissement l'ensemble des travaux programmés pour chacune des deux enveloppes. Au moment de l'examen du compte administratif, le maire d'arrondissement présente au Conseil d'arrondissement, le détail des dépenses effectivement réalisées au titre de ces travaux sur chacun des équipements de l'espace public concerné.

6 – Subvention (5.100 euros) à des associations locales (7e). 2014 DJS 7

7 – Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Paris Amicale Camou (7e). 2014 DJS 53

8 – Subvention (32.000 euros) et convention avec l'association Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides (7e). 2014 DJS 55

9 – Subvention (17.000 euros) et convention avec l'Association Sportive du Bon Conseil (7e). 2014 DJS 72

Madame le Maire rappelle qu'il existe deux types de subventions aux associations :

- celles qui sont octroyées par l'Hôtel de Ville, et dont le montant a subi une forte diminution sur la précédente mandature ;
- celles qui proviennent des dons et quêtes de mariages, appelées « *fonds du Maire* » et qui viennent, de plus en plus, compenser la baisse des subventions de la Ville de Paris.

Madame DATI indique qu'elle sollicitera le nouveau Maire de Paris pour revenir à un niveau de subvention conforme aux besoins réels des associations de l'arrondissement, afin de tenir compte des responsabilités et compétences qui se sont accrues ces dernières années.

Madame AMAND présente les 4 subventions :

- la première concerne l'aide apportée par la Ville au fonctionnement des associations sportives dont l'activité s'exerce principalement au profit des habitants de l'arrondissement et qui perçoivent, pour l'exercice 2014, une subvention inférieure ou égale à 10 000 euros.

La réforme des critères d'attribution des subventions, votée au Conseil de Paris en février 2009, a instauré des nouveaux critères additionnels : promouvoir la pratique du sport des femmes, des personnes en situation de handicap et des seniors, promouvoir des actions à visée sociale de formation en visant les jeunes enfants, présence du club dans un quartier politique de la Ville, et de plus, un critère pondérateur a été instauré pour les associations dont la trésorerie était trop importante.

En ce qui concerne le 7^e arrondissement, 3 associations répondent à plusieurs de ces critères : l'association du Collège Jules Romains, l'association Carte Blanche 2001 et l'association « APKTK », qui concerne le karaté. La totalité pour ces 3 associations représente 5 100 euros.

- La seconde subvention concerne l'association Paris Amicale Camou qui regroupe 320 licenciés dans 2 disciplines : le volleyball et le basketball.

Outre l'animation d'équipes inscrites en compétition et le développement de sections loisirs, l'accueil des jeunes et la passation du sport féminin dans les 2 disciplines sont des objectifs constants du club.

Par ailleurs, l'association Paris Amicale Camou organise de nombreux tournois et des stages de volley pour les jeunes pendant les congés scolaires et participe au tournoi annuel de la ligue Île-de-France de volleyball.

Le montant de la subvention s'élève à 30 000 euros.

- La troisième concerne l'association Cercle Sportif de l'Institut National des Invalides qui a pour but la pratique du sport pour les handicapés physiques au sein de l'Institut National des Invalides.

Elle est affiliée à la Fédération Française Handisport ainsi qu'à la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense avec 340 licenciés, et elle participe aux compétitions de ces 2 fédérations.

En 2003, elle a reçu le trophée du Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris en tant que meilleur club parisien handisport ; une performance jamais égalée par un autre club.

Les disciplines de l'association sont l'escrime, le foot, la natation, l'haltérophilie, le tir à l'arc, le tennis de table, le torball, le cyclisme, le yoga, le ski de fond et le tir aux armes.

Par ailleurs, cette association a envoyé plusieurs athlètes aux Jeux Paralympiques de Londres en 2012, qui ont remporté 3 médailles.

Enfin, cette association accueille, dans le cadre d'une convention avec le centre Saint-Jean de Dieu, dans le 15^e arrondissement, environ 120 enfants handicapés physiques, de la maternelle à la terminale, qui peuvent pratiquer une activité physique en dehors du cadre scolaire dans ses installations aux Invalides ou dans les gymnases municipaux.

La subvention pour cette association s'élève à 32 000 euros.

- Enfin, la dernière subvention concerne l'Association Sportive du Bon Conseil qui regroupe 870 licenciés dans ses différentes sections : le foot, le basket, le handball, le karaté et le judo.

L'association propose également des activités de sport de loisir telles que la baby-gym, la gymnastique sportive et d'entretien, le tennis, la natation et le volley. Elle compte 19 équipes en foot et 7 équipes en basket qui participent aux compétitions FFF et FFBB aux niveaux départemental et régional.

Elle propose la pratique de ces disciplines dans les 7^e et 15^e arrondissements.

Cette subvention s'élève à 17 000 euros.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DJS 7**

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DJS 53**

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DJS 55**

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DJS 72

Pour : 14
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

10 – Extension du tramway T3 à Pont Garigliano et à Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation à la Maire de Paris en matière de marchés publics correspondants. 2014 DVD 1028

Rapporteur : René-François BERNARD

Monsieur BERNARD indique que cette délibération est liée au programme de campagne de Madame HIDALGO.

D'une part, il s'agit d'étendre la ligne T3 à Pont Garigliano et à Nation, avec 8 nouvelles stations. A cette occasion, toutes les solutions techniques sont ouvertes : tramway ou bus à haute performance.

D'autre part, l'objectif consiste à permettre l'arrivée dans Paris de 4 nouvelles lignes de bus, et permet ainsi de créer des intercommunalités. En revanche, Monsieur BERNARD regrette qu'aucune information ne soit donnée sur le trajet préconisé, ni sur le matériel envisagé ; et encore moins sur le budget qui y sera consacré.

Enfin, un troisième aspect de cette délibération concerne l'amélioration des liaisons entre les gares parisiennes.

Puisqu'il s'agit seulement d'ouvrir une concertation très en amont, les choix restant ouverts et devant se confronter au réalisme budgétaire, le rapporteur propose d'adopter cette délibération.

Madame EDOU observe que cette délibération va permettre de développer de nouveaux moyens de transport en site propre, ce qui est essentiel au regard des enjeux environnementaux.

D'autre part, elle rappelle qu'au moins 80% des Parisiens utilisent les transports en commun pour se déplacer. Ce projet contribuera ainsi à fluidifier et améliorer l'offre en transports en commun, notamment avec les communes de la petite ceinture.

Elle indique enfin que le texte qui est soumis au Conseil d'arrondissement est une délibération cadre, ce qui va permettre d'engager la réflexion, et de réfléchir à l'offre de transports en commun de manière globale sur Paris, et ainsi permettre d'améliorer le service public des Parisiens.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DVD 1028

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

11 – Élection des représentants du Conseil d'arrondissement, parmi les Conseillers de Paris, au comité de gestion du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. 07 2014 009

Rapporteur : Philippine HUBIN

Madame HUBIN rappelle que chaque arrondissement dispose d'un comité de gestion de la section d'arrondissement du CASVP, présidé par le Maire d'arrondissement.

Ce comité de gestion comprend, outre le Maire, des membres du Conseil d'arrondissement et des administrateurs bénévoles. Il se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du Président et a pour mission d'attribuer les prestations d'aide sociale facultative. Le directeur de la section d'arrondissement du CASVP assiste au comité de gestion avec une voix consultative. Le comité est donc composé de membres du Conseil d'arrondissement élus par ce Conseil, en nombre égal à la moitié de l'effectif du Conseil, arrondi au nombre immédiatement inférieur lorsqu'il n'est pas un nombre entier. Ses membres sont choisis, pour un tiers d'entre eux, parmi les Conseillers de Paris.

Dans ces conditions, le nombre total d'élus siégeant au comité de gestion se compose de 2 Conseillers de Paris et de 5 Conseillers d'arrondissement.

S'agissant des Conseillers de Paris, les candidatures proposées sont celles d'Emmanuelle DAUVERGNE et de Thierry HODENT.

Conformément à l'article L.2511-19 du Code général des collectivités territoriales, les votants ont décidé à l'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret.

Sont désignés en tant que représentants du Conseil du 7^{ème} arrondissement, parmi les Conseillers de Paris, au comité de gestion de la 7^{ème} section du centre d'action sociale de la Ville de Paris :

- Madame Emmanuelle DAUVERGNE
- Monsieur Thierry HODENT

La liste présentée a obtenu l'UNANIMITÉ des votants.

12 – Élection des représentants du Conseil d'arrondissement, parmi les Conseillers d'arrondissement, au comité de gestion du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.
2014 07 010

Rapporteur : Philippine HUBIN

Madame HUBIN indique que l'exposé des motifs est totalement similaire à celui qui vient d'être présenté au Conseil d'arrondissement.

Pour les conseillers d'arrondissement, les candidats sont Madame Josiane GAUDE, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Madame Marguerite CHEVREUL et Madame Capucine EDOU.

Monsieur LE ROUX informe avoir pris connaissance avec intérêt de cette délibération, du Code Général des Collectivités Territoriales et également des propos de Madame le Maire précisant que les élus du Conseil d'arrondissement sont des élus de tous les habitants du 7^{ème}. A cette occasion, Monsieur LE ROUX s'étonne que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ne soient pas appliquées. En effet, il souligne que chaque liste représentée au Conseil d'arrondissement doit être équitablement représentée dans les commissions créées, telle que la commission logement, la commission crèche, les représentants aux conseils d'administration du Conservatoire et du centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, mais également au sein des conseils d'écoles. Pour cette raison, Monsieur LE ROUX propose sa candidature.

Madame le Maire précise que le Code Général des Collectivités Territoriales ne prévoit pas qu'un conseiller d'arrondissement en particulier dispose d'un droit de siéger dans les organismes précités. Par conséquent, Madame le Maire demande de procéder au vote à bulletin secret, conformément à l'article L.2511-19 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur LE ROUX signale qu'il déposera un recours au Tribunal Administratif.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote. Tous les conseillers ont pris part au vote, à l'appel de leur nom.

Après dépouillement des votes par Madame Philippine HUBIN, sont désignés à la MAJORITÉ ABSOLUE des votants, en tant que représentants du conseil du 7^{ème} arrondissement, parmi les Conseillers d'arrondissement, au comité de gestion de la 7^{ème} section du centre d'action sociale de la ville de Paris :

- Madame Josiane GAUDE
- Madame Philippine HUBIN
- Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX
- Madame Marguerite CHEVREUL
- Madame Capucine EDOU

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 14
Bulletins blancs et nuls: 1
Suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 7

13 – Élection des représentants du Conseil d'arrondissement au conseil d'administration des collèges (J. Romains - V. Duruy) et lycées (V. Duruy – Gustave Eiffel) du 7^{ème}. 07 2014 011

Rapporteur : Thierry HODENT

Monsieur HODENT rappelle que le Code de l'éducation, et notamment les articles R 421 14 et suivants, dispose que les collèges et lycées sont dotés d'un organe délibératif : le conseil d'administration. Dans ces conditions, il appartient au Maire d'arrondissement de proposer les noms des Conseillers de Paris de leur arrondissement, titulaires et suppléants au Conseil de Paris, pour désignation en tant que représentants du département dans les collèges et lycées ; mais également de faire élire par le Conseil d'arrondissement les représentants de la commune-siège.

Monsieur LE ROUX s'étonne que 24% des habitants de l'arrondissement ne soient pas représentés au sein de ces instances locales.

Madame le Maire propose de procéder au vote à bulletin secret, conformément à l'article L.2511-19 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote. Tous les conseillers ont pris part au vote, à l'appel de leur nom.

Après dépouillement des votes par Madame Philippine HUBIN, sont désignés à la **MAJORITÉ ABSOLUE** des votants, en tant que représentants titulaires et suppléants du Conseil du 7^{ème} arrondissement au conseil d'administration des collèges et lycées du 7^{ème} arrondissement :

COLLEGE JULES ROMAINS 6, rue Cler – 75007 PARIS

Titulaire : Monsieur René-François BERNARD
Suppléante : Madame Capucine EDOU

Titulaire : Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX
Suppléante : Madame Marguerite CHEVREUL

Titulaire : Madame Josiane GAUDE
Suppléante : Madame Philippine HUBIN

COLLÈGE VICTOR DURUY 33, bld des Invalides – 75007 PARIS

Titulaire : Madame Marguerite CHEVREUL
Suppléant : Monsieur Christophe POISSON

Titulaire : Madame Capucine EDOU
Suppléant : Monsieur Olivier LE QUERE

Titulaire : Madame Laurence AMAND
Suppléante : Madame Josiane GAUDE

LYCÉE VICTOR DURUY 33, bld des Invalides – 75007 PARIS

Titulaire : Monsieur Christophe POISSON
Suppléante : Madame Marguerite CHEVREUL

Titulaire : Monsieur Olivier LE QUERE
Suppléant : Monsieur René-François BERNARD

Titulaire : Madame Philippine HUBIN
Suppléant : Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX

**LYCÉE D'ENSEIGNEMENT professionnel GUSTAVE EIFFEL
1, rue du Général Camou – 75007 PARIS**

Titulaire : Monsieur René-François BERNARD
Suppléant : Monsieur Olivier LE QUERE

Titulaire : Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX
Suppléante : Madame Capucine EDOU

Titulaire : Madame Laurence AMAND
Suppléante : Madame Philippine HUBIN

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 14

Bulletins blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

14 – Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein des Conseils d'écoles des établissements du 7^{ème} arrondissement. 07 2014 012

Rapporteur : Thierry HODENT

Monsieur HODENT rappelle, en application des articles D 411-1 et suivants du Code de l'éducation, que le Maire de la commune ou son représentant et un membre du Conseil d'arrondissement désigné par délibération du Conseil d'arrondissement siègent aux Conseils d'école.

Madame le Maire propose de procéder au vote à bulletin secret, conformément à l'article L.2511-19 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote. Tous les conseillers ont pris part au vote, à l'appel de leur nom.

Après dépouillement des votes par Madame Philippine HUBIN, sont désignés à la **MAJORITÉ ABSOLUE** des votants, les conseillers dont les noms suivent sont désignés pour siéger au sein des conseils d'écoles :

ECOLES MATERNELLES

14, rue Eblé :	M. René-François BERNARD
28, avenue Rapp :	Madame Josiane GAUDE
117, rue St-Dominique :	Madame Emmanuelle DAUVERGNE
48, rue Vaneau :	Monsieur Christophe POISSON
17, rue de Verneuil :	Monsieur Yves POZZO di BORGO

ECOLES POLYVALENTES (MATERNELLES & ELEMENTAIRES)

27, rue Las Cases :	Monsieur Thierry HODENT
8, rue Chomel :	Madame Laurence AMAND

ECOLES ELEMENTAIRES

1, rue du Général Camou :	Madame Marguerite CHEVREUL
---------------------------	----------------------------

42, avenue Duquesne : Madame Philippine HUBIN
14, rue Eblé : Monsieur Olivier LE QUERE
10, av de la Motte Picquet : Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 14
Bulletins blancs et nuls : 1
Suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 7

15 – Désignation de 5 membres du Conseil du 7^{ème} arrondissement et de 3 personnalités qualifiées, appelés à siéger au Conseil d'établissement du Conservatoire municipal du 7^{ème}. 07 2014 013

Rapporteur : Thierry HODENT

Monsieur HODENT rappelle que, par délibération n°680706 du 27 juin 2006, le Conseil du 7^{ème} arrondissement a créé le Conseil d'établissement au sein du Conservatoire Erik Satie.

Ce Conseil d'administration comprend des élus du Conseil d'arrondissement, des personnalités qualifiées désignées par le Conseil d'arrondissement, le responsable administratif du Conservatoire, des représentants de l'équipe enseignante, les représentants des élèves, les représentants des parents d'élèves, le Directeur du Conservatoire et le Directeur des Affaires Culturelles.

Dans cette perspective, il est demandé au Conseil d'arrondissement de procéder aux nominations des représentants du Conseil d'arrondissement ainsi qu'à la désignation des personnalités qualifiées, dont le nombre a été fixé par la délibération n°1170706 du 28 novembre 2006.

Madame le Maire propose de procéder au vote à bulletin secret, conformément à l'article L.2511-19 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote. Tous les conseillers ont pris part au vote, à l'appel de leur nom.

Après dépouillement des votes par Madame Philippine HUBIN, sont désignés à la **MAJORITÉ ABSOLUE des votants**, sont désignés en tant que représentants du Conseil du 7^{ème} arrondissement au conseil d'établissement du Conservatoire municipal du 7^{ème} arrondissement :

- Monsieur Thierry HODENT
- Monsieur Yves POZZO di BORGO
- Madame Josiane GAUDE

- Madame Laurence AMAND
- Madame Capucine EDOU

Les personnalités qualifiées désignées pour siéger au conseil d'établissement du Conservatoire municipal du 7^{ème} arrondissement sont :

- Madame Graciane FINZI-LEVY
- Madame Florence HUBERT
- Monsieur Jean-Michel DIEUAIDE

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 14

Bulletins blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

16 – Mise en place de la commission consultative d'attribution des logements sociaux dans le 7^{ème} arrondissement. 07 2014 016

Rapporteur : Josiane GAUDE

Madame GAUDE indique que les logements sociaux dépendants du contingent de la Mairie d'arrondissement sont attribués par la Mairie d'arrondissement. Afin de répondre aux objectifs d'équité et de transparence dans les propositions d'attribution de logements sociaux du 7^{ème} arrondissement, il est proposé que la décision du Maire d'arrondissement soit prise après avis d'une commission consultative.

Cette commission est présidée par le Maire d'arrondissement et, en cas d'absence, par l'adjoint au Maire du 7^{ème} arrondissement en charge du logement.

Il est proposé que cette commission soit composée de 3 élus du Conseil d'arrondissement désignés par arrêté du Maire du 7^e arrondissement, de la Directrice de la section locale du 7^e arrondissement du Centre d'Action Sociale ou de son représentant et du responsable du service social polyvalent du 7^{ème} arrondissement ou son représentant.

Le quorum est atteint lorsqu'au moins 3 membres sont présents. Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée et se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Madame le Maire précise que les noms des trois élus du conseil d'arrondissement seront désignés ultérieurement par arrêté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2014 016

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

17 – Adoption d’une convention cadre régissant les modalités d’occupation temporaire des salles de la Mairie du 7^{ème}. 07 2014 018

Rapporteur : Josiane GAUDE

Madame GAUDE indique que, conformément à l’article L.2511-16 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil d’arrondissement est chargé de gérer les locaux de la Mairie, celle-ci étant inscrite à l’inventaire des équipements de proximité.

Les redevances liées à l’occupation temporaire des salles de la Mairie ont été fixées par délibération du Conseil de Paris des 15 et 16 octobre 2012 et approuvées par le Conseil d’arrondissement du 7^{ème}.

La présente délibération a donc pour objet d’autoriser le Maire du 7^{ème} à signer avec les bénéficiaires des conventions d’occupation temporaire des salles de la Mairie.

Madame EDOU demande qu’il lui soit communiqué un bilan de l’occupation des salles sur l’année 2014.

Madame le Maire répond qu’un document est remis aux élus au début de chaque séance du conseil d’arrondissement, et invite Madame EDOU à se rapprocher de la Direction Générale des Services pour obtenir toutes les informations souhaitées.

Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2014 018

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

18 – Adoption d’une convention cadre régissant les modalités d’occupation de la Salle Béatrice HODENT DE BROUDELLES en vue de l’organisation d’expositions. 07 2014 019

Rapporteur : Josiane GAUDE

Madame GAUDE informe que la Salle HODENT de BROUDELLES est destinée à l’organisation d’expositions en vue de développer l’animation culturelle et locale dans l’arrondissement. Les expositions organisées par la Mairie font l’objet de conventions d’occupation avec les différents exposants.

A ce titre, la salle Béatrice HODENT DE BROUDELLES est mise à disposition à titre gratuit, en contrepartie de l’accès libre au public durant les horaires d’ouverture.

Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2014 019

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

19 – Mise en place de la commission d’attribution des places en établissements d’accueil de la petite enfance dans le 7^{ème} arrondissement. 07 2014 017

Rapporteur : Emmanuelle DAUVERGNE

Madame DAUVERGNE indique que l’article 10 du règlement des établissements d’accueil de la petite enfance prévoit que les admissions pour tous les accueils réguliers en crèche, jardin d’enfant, jardin-maternel et halte-garderie sont prononcées par le Maire d’arrondissement après avis de la commissions d’attribution des places en crèche de l’arrondissement.

Cette commission est présidée par le Maire d’arrondissement et, en cas d’absence, par son représentant élu du 7^{ème} en charge de la petite enfance.

La composition, le fonctionnement et la périodicité de réunion de la commission d’attribution des places en établissement d’accueil de la petite enfance, font l’objet d’une délibération du Conseil d’arrondissement.

Il est proposé que cette commission soit composée de 3 élus du Conseil d’arrondissement désignés par arrêté du Maire d’arrondissement, des responsables des établissements d’accueil de la petite enfance municipaux et associatifs de l’arrondissement, de la coordinatrice des crèches de l’arrondissement, du médecin de PMI de l’arrondissement, des puéricultrices de secteur, du personnel d’encadrement des assistants et assistantes maternelles de l’arrondissement et des assistantes sociales du service social de secteur.

Cette commission se réunit aussi souvent que nécessaire, et au minimum 3 fois par an, ainsi qu’à titre exceptionnel pour étudier un cas d’urgence.

**Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2014 017**

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

20 – Vœu relatif au bilan de l’aménagement des rythmes éducatifs mis en place à la rentrée 2013. V 07 2014 020

Rapporteur : Thierry HODENT

Madame le Maire fait remarquer que les élus du 7^{ème} arrondissement ont toujours été opposés à la mise en œuvre rapide et précipitée de l’ARE. Elle observe que des difficultés ont été signalées tant sur le plan de l’organisation qu’au niveau des activités proposées par la Ville et les associations conventionnées.

Monsieur HODENT rappelle que le Maire de Paris a voulu mettre en place très rapidement cette réforme sur Paris. Il note que le 7^{ème} arrondissement a été relativement épargné par les difficultés rencontrées sur l’ensemble de Paris. A cette occasion, il rend hommage à la

Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance 7/15 qui a réalisé un travail remarquable sur le 7^{ème}.

Cependant, l'Exécutif du 7^{ème} arrondissement souhaite pouvoir disposer d'un bilan exhaustif sur l'application de cette réforme, au niveau du 7^{ème} arrondissement, et plus largement sur l'ensemble du territoire parisien.

Madame EDOU rappelle que la Mairie de Paris a voulu mettre en place cette réforme dès son adoption. Elle souligne que cette réforme a été l'objet de nombreuses consultations, notamment au sein des arrondissements.

Des ajustements ont été opérés en cours d'année, et des améliorations seront également apportées pour la prochaine année scolaire, en étroite concertation avec les parents d'élèves.

Madame EDOU indique enfin que le Ministre de l'Education a annoncé des ajustements pour améliorer la mise en œuvre de l'ARE au sein des écoles maternelles.

S'agissant du vœu présenté au Conseil d'arrondissement, Madame EDOU fait remarquer que l'Exécutif parisien s'est engagé, dès la mise en place de cette réforme, à présenter un bilan. Elle rappelle qu'une commission de suivi se réunit régulièrement à ce sujet, au sein de laquelle participent les Maires d'arrondissement, ou leurs représentants.

Enfin, concernant les aspects financiers, elle rappelle que des éléments précis en matière de dépenses et de recettes ont été présentés à Monsieur HODENT, lors du comité qui s'est tenu le 9 janvier. Sur l'ensemble de Paris, l'ARE s'élève à 62,6 M€.

C'est pourquoi, Madame EDOU considère que ce vœu est nul et non avenue.

Madame le Maire répond qu'elle ne dispose à ce jour d'aucun élément chiffré pour le 7^{ème} arrondissement.

Monsieur LE ROUX ajoute que la Ville de Paris a mis en place la réforme des rythmes scolaires dans la précipitation afin de satisfaire le Gouvernement. Cette précipitation s'est traduite par des choix d'animateurs parfois contestables, par des propositions d'animations qui ont été proposées aux élèves sans consultation des parents, et par une gestion financière très aléatoire d'autant qu'un certain nombre d'animateurs n'a toujours pas été entièrement payé. Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur LE ROUX votera en faveur du vœu présenté par madame le Maire Rachida DATI.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ ABSOLUE des votants au vœu
V 07 2014 020

Pour : 13

Contre : /

Abstention : 1 (Madame EDOU)

Ne prend pas part au vote : /

Questions diverses :

Madame le Maire annonce :

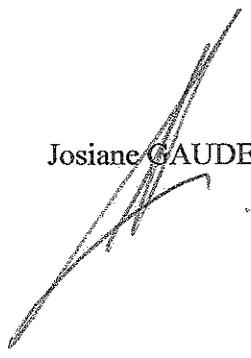
- le Salon des jobs d'été et d'emplois, le mercredi 14 mai ;
- l'English Forum, le mercredi 21 mai, de 13h à 19h ;
- une projection du film, « *Qu'est-ce que j'ai fait au Bon Dieu ?* », dans les jardins de la Mairie du 7^{ème}, le lundi 26 mai, à 21h30 ; l'accès étant gratuit ;
- la remise des prix du concours de BD aux écoles du 7^e le mardi 3 juin à 14h

Monsieur POISSON indique qu'une rencontre de toutes les associations à la maison des associations pour préparer l'été solidaire et faire connaissance, sous l'égide de cette nouvelle mandature, est organisée le 27 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole. Madame le Maire lève la séance à 20H15.

Le Secrétaire de Séance

Josiane GAUDE



Le Maire du VII^{ème} arrondissement

Rachida DATI

